



Doc. 13299 Seconde édition
11 février 2014

Troisième attentat mortel contre le Camp Liberté: une condamnation s'impose ainsi qu'une protection et des possibilités de retour au pays en toute sécurité

Déclaration écrite n° 553

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Nous condamnons l'attentat à la roquette perpétré le 15 juin contre le Camp Liberté, en Irak, où vivent 3 200 exilés iraniens. Kolthoum Sarahati a été tué sur le coup tandis que Javad Naghashan est décédé ultérieurement à l'hôpital suite à ses blessures. On a dénombré 70 autres victimes.

C'est le plus récent d'une série d'attentats contre les exilés iraniens. L'attentat précédent qui a eu lieu le 9 février a fait huit morts et de nombreux blessés.

Suite aux précédents attentats, les résidents du Camp Liberté ont demandé que soient prises des mesures de sécurité minimales comme la possibilité de se munir de leurs gilets pare-balles et de leurs casques, de creuser des tranchées pour se mettre à couvert et de reconstruire des murs en béton armé, mais ces demandes ont été rejetées par les autorités irakiennes.

Nous appelons, par conséquent, le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à fournir une protection aux résidents conformément à son mandat.

Selon le Manuel sur la sécurité des personnes relevant de la compétence du HCR, suite à un attentat contre un camp de réfugiés, lorsque le pays d'accueil ne veut pas ou ne peut pas garantir la protection nécessaire, il est recommandé de transférer les réfugiés dans un lieu plus sûr. Nous demandons donc au Gouvernement irakien et au HCR de permettre aux résidents de retourner dans le Camp Ashraf, seul lieu relativement plus sûr où ils puissent être installés.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
BENTON Joe, Royaume-Uni, SOC
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
BONET PEROT Sílvia Eloïsa, Andorre, SOC
CORSINI Paolo, Italie, SOC
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC
FLANAGAN Terence, Irlande
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
MICHEL Jean-Pierre, France, SOC
MYLLER Riitta, Finlande, SOC
PASQUIER Bernard, Monaco, ADLE
REPS Mailis, Estonie, ADLE
SASI Kimmo, Finlande, PPE/DC
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
VAKSDAL Øyvind, Norvège
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
VORUZ Eric, Suisse, SOC
WOLDSETH Karin S., Norvège

Total = 21

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste